
Représentation globale et positive de la santé

Ressources
Savoir être
Partage
Estime de soi
Implication
Bienveillance
Savoir faire
Valorisation
Confiance
Accompagnement
Socialisation
Communication
Soin de soi



Association ASALEE

–
70 rue du Commerce
79170 Brioux-sur-Boutonne

www.asalee.fr

contact@asalee.fr
Mob : 06 13 01 76 25



Association de Médecins Généralistes et d'Infirmières Déléguées à la Santé Publique

ASALÉE : Qu'est-ce que c'est ?

Le protocole Action de Santé Libérale
en Equipe – Asalée – existe depuis 2004

Où et comment consulter ?

Cette association permet aux patients d'être suivis conjointement au sein du cabinet médical par leur médecin traitant et une infirmière déléguée à la santé publique (IDSP)

Qui peut consulter ?

Tout adulte suivi par le praticien du cabinet qui a signé une convention avec l'association.

Le médecin généraliste propose au patient un rendez-vous avec l'infirmière au vu des facteurs de risques de celui-ci.

Le patient est libre d'accepter ou de refuser.

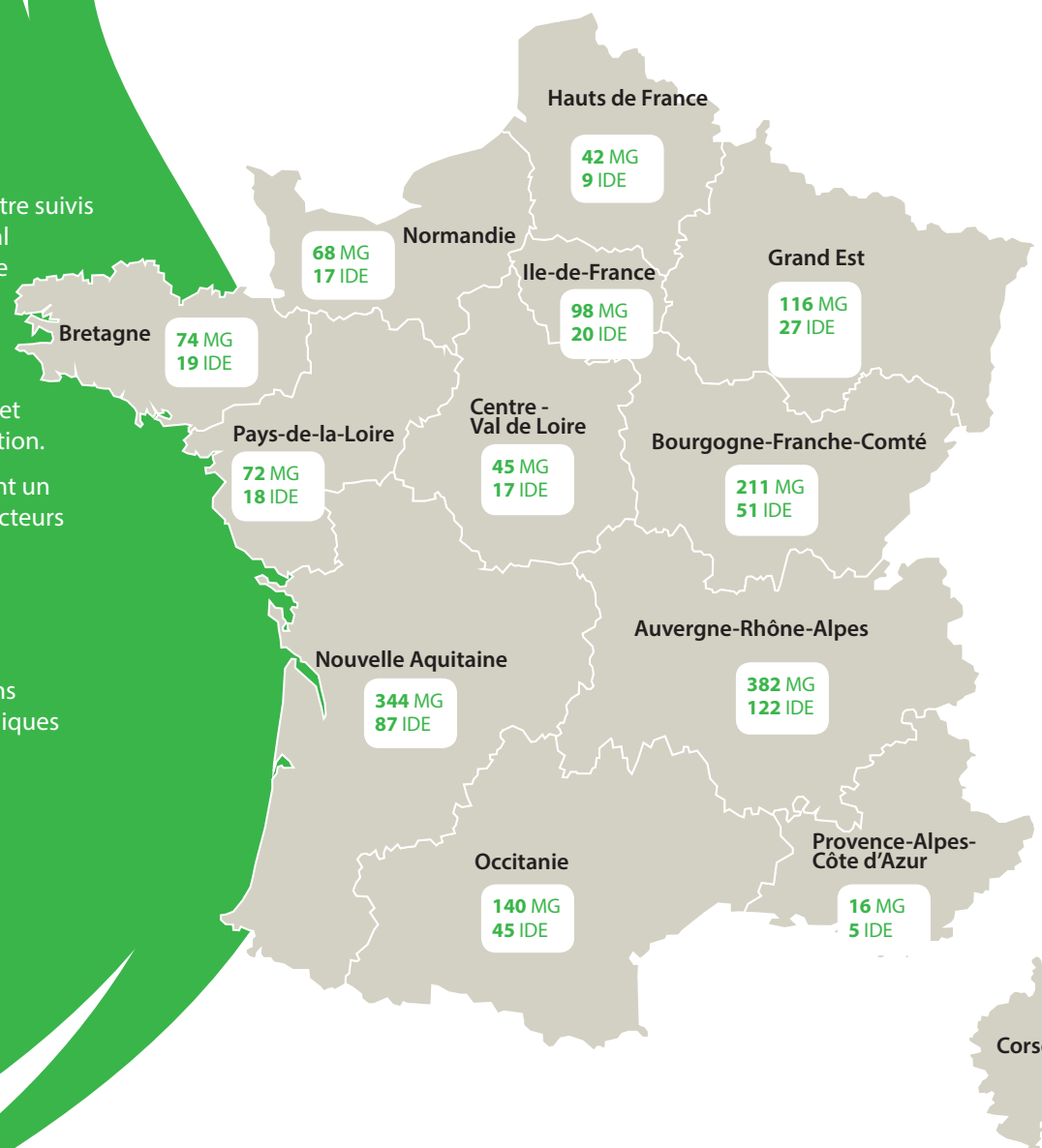
Pour quoi ?

Les infirmiers rencontrent en consultations les patients atteints de pathologies chroniques comme :

- le diabète,
- les risques cardiovasculaires,
- la BPCO,
- des troubles cognitifs.

Elles participent aussi aux campagnes collectives de dépistage de certains cancers (mammographies et hémocult).

Situation géographique des IDSP en France



- L'infirmière Asalée permet aux patients de mieux s'approprier leur pathologie et de devenir plus autonomes.
- Le dialogue et le suivi régulier assurés par l'infirmière en coopération avec le médecin permettent une meilleure prise en charge de ces patients.
- Les IDSP ont reçu des formations aux quatre volets du protocole et à l'éducation thérapeutique.
- Les actes dérogatoires prodigués par l'infirmière ont été validés par la Haute Autorité de Santé ; cela concerne :
 - > la rédaction et la signature de prescriptions d'examen (HBA1C, microalbuminurie, dosage du cholestérol, créatinémie, fond d'oeil),
 - > la prescription et la réalisation de l'examen des pieds avec monofilament
 - > la prescription de soins de pédicurie
 - > la prescription et réalisation d'ECG
 - > la prescription des substituts nicotiniques
 - > la prescription, la réalisation et l'interprétation de la spirométrie
 - > la réalisation de tests de mémoire pour les personnes âgées.
- En complément des consultations, l'infirmière participe au recueil des données sous forme informatique, pour enrichir le dossier médical du patient. Elle contribue aussi à l'élaboration des futurs protocoles.